



**VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise  
des établissements et de la pédagogie  
Inspection du 2<sup>nd</sup> degré**

VR/PEEP/IA  
n° 3211-  
Affaire suivie par :  
Nicole NOILHETAS  
IA-IPR Etablissements Vie Scolaire  
Tél : (+687) 79 49 01  
Mél : nicole.noilhetas@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino  
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 8 février 2023

L'inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale,  
Etablissements Vie Scolaire

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
documentalistes  
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux  
d'éducation

S/c chef d'établissement

**Objet :** Lettre de rentrée 2023

Aujourd'hui encore plus qu'hier, notre Ecole doit être le lieu de la réconciliation et permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales.

Notre École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels.

Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir.

**C'est ainsi que chacun d'entre vous, conseiller principal d'éducation ou professeur documentaliste, poursuivra son action au service d'une Ecole engagée pour :**

➤ L'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux ;

Il s'agit d'améliorer les résultats des élèves en mathématiques et en français dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> et d'asseoir les compétences scolaires sur l'ensemble du parcours collège de façon à améliorer les résultats au DNB et permettre la réussite au lycée. L'accompagnement personnalisé et le dispositif « devoirs faits » devront être pleinement investis pour renforcer les acquis de tous les élèves. L'éducation aux médias et à l'information, la pratique de l'oral, les EPI et l'ensemble des projets contribueront pleinement à l'acquisition des savoirs fondamentaux. La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme est une priorité.

➤ L'égalité et la mixité ;

Il s'agit non seulement de consolider une École pleinement inclusive, où chacun, notamment les élèves à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap, a sa place mais aussi de considérer et de prendre en charge les freins et les difficultés auxquels se trouvent confrontés nos élèves. Il s'agira en outre de trouver les leviers pour renforcer la démocratisation culturelle, combattre toute forme de discrimination, renforcer l'égalité filles/garçons, assurer l'égalité des chances, nourrir l'ambition et l'engagement des jeunes calédoniens et de lutter contre le décrochage scolaire.

➤ Le bien être des élèves ;

Il s'agit de faire de l'établissement un lieu de vie agréable, sécurisant et rassurant où les élèves prennent plaisir à venir et qui favorise l'acquisition des apprentissages.

L'École doit être un lieu de bien-être et d'épanouissement au sein duquel chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites mais aussi préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement.

L'engagement des élèves au sein de l'établissement et des instances doit être accompagné et soutenu.

L'organisation de l'espace scolaire et la gestion des élèves hors du temps de classe restent essentiels au maintien d'un climat scolaire apaisé et serein.

C'est dans ce cadre et **dans le respect des missions de chacun** définies dans les **circulaires n° 2015-139 du 10-8-2015 (missions des CPE) et n° 2017-051 du 28-3-2017 (missions des professeurs documentalistes)** que je vous demande de mettre en place un travail collaboratif (CPE/professeur documentaliste) visant à une meilleure prise en charge des élèves hors du temps de classe et ce, afin de favoriser pleinement les apprentissages, notamment en mettant à disposition des élèves les espaces et les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'actions pédagogiques construites.

En tant que conseiller principal d'éducation ou professeur documentaliste et en relation avec les autres professeurs vous êtes amenés à participer à l'organisation, à la préparation et à l'exploitation pédagogique de visites, de sorties culturelles et à faciliter la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs.

Votre action s'inscrit au sein des différents parcours (civique, orientation, éducation artistique et culturelle) qui conditionnent la réussite des élèves.

Votre implication, tant dans la construction du projet éducatif de l'établissement que dans sa mise en œuvre reste précieuse et je sais pouvoir compter sur votre engagement que je tiens à saluer et pour lequel je vous remercie.

Je serai, sur cette année scolaire 2023, présente dans les établissements et prendrai le temps d'une rencontre professionnelle avec chacun d'entre vous. A cette occasion et afin de mieux vous accompagner dans votre action, en référence à la circulaire relative à vos différentes missions, je vous demanderai de me présenter de façon structurée ;

**Pour les CPE :**

- Le volet éducatif du projet d'établissement
  - Axes, objectifs, plan d'actions
  - Implication, suivi et évaluation
  - Votre action au sein des instances de l'établissement
  - Votre action au service de l'engagement et de la responsabilisation des élèves
- L'organisation de la gestion du suivi des élèves avec un point spécifique sur la gestion de l'absentéisme
- L'organisation de la vie scolaire
- L'organisation formalisée des services de vos AED

**Pour les professeurs documentalistes :**

- Votre progression sur l'ensemble du cursus collège ou lycée et dans laquelle vous inscrivez votre enseignement relatif à la culture des médias et de l'information
- L'organisation des ressources documentaires de l'établissement et leur mise à disposition
- Les actions mises en œuvre pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.
- La politique de lecture mise en place
- Votre contribution à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève

En outre, dans le cadre des PPCR, j'assisterai systématiquement à une mise en situation professionnelle dont nous conviendrons communément en amont et qui sera suivie d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelles.

Sur cette année 2023, Madame Sandrine Curti et Monsieur Hervé André, que je remercie chaleureusement, seront chargés d'une mission d'aide à l'inspection et seront à mes côtés pour mieux vous accompagner dans vos missions. Une attention particulière sera apportée à l'accompagnement des personnels non titulaires ainsi qu'aux personnels nouvellement nommés.

Enfin, vous nous ferez parvenir sous couvert de votre chef d'établissement, en fin d'année scolaire, le 30 novembre 2023 dernier délai, votre bilan d'activité.

Nous restons à votre écoute et vous remercions pour votre attention et votre engagement au service des élèves.

Excellente rentrée scolaire 2023 à tous

Bien cordialement

Nicole Noilhetas